

ARRETE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N°132/2026
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ALLEE DES PLATANES

Le Maire de Sainte-Foy-de-Peyrolières,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de l'entreprise NOVIA FACADE, en date du 24 septembre 2026, dans le cadre du revêtement de façade de deux maisons partagées aux n°1 et 1 bis de l'Allée des Platanes ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures utiles à la sécurité des usagers et à la sauvegarde des biens à l'occasion de ces travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du jeudi 24 septembre 2026 au vendredi 25 septembre 2026, l'entreprise NOVIA FACADE est autorisée à procéder aux travaux précités.

ARTICLE 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

La fermeture à la circulation et au stationnement sur le parking situé derrière la mairie.

Cette zone sera délimitée et sécurisée par l'entreprise NOVIA FACADE.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise NOVIA FACADE. Les panneaux et autres moyens mis en place seront déposés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu. Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant le jour fixé à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'accès aux véhicules liés aux professions médicales et de secours devront être constamment assurés.

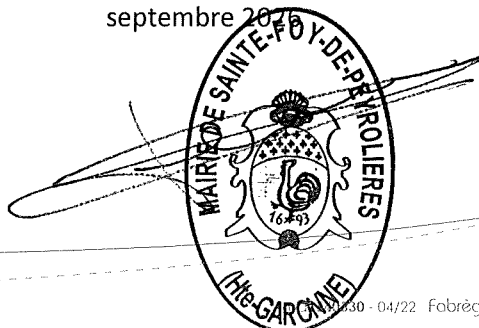
L'entreprise NOVIA FACADE sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tout accident ou dommage qui pourrait se produire du fait du déroulement du chantier.

ARTICLE 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Lys
- A l'entreprise NOVIA FACADE
- A la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, le 24
septembre 2026



Le Maire,
Patrice LONG